



Placé(e) sous la responsabilité de la Directrice d'une crèche de 30 berceaux, vous organisez et effectuez l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant et à sa socialisation en toute sécurité, dans le cadre du projet éducatif et pédagogique de la structure de rattachement. Vous travaillerez en collaboration avec d'autres professionnelles de terrain (IDE, EJE, AP, AC).

Genas, polarité urbaine du SCOT de l'agglomération lyonnaise, a été désignée chef-lieu de canton du nouveau Rhône. Ville centre de sa communauté de communes, elle est idéalement située au cœur du projet de la plaine de Saint Exupéry, territoire à enjeux international des années futures.

Porte d'entrée régionale, Genas concilie un dynamisme économique incomparable - en abritant la 2e ZI de France avec de prometteuses réserves foncières et un remarquable cadre de vie, protégé par des dizaines de kilomètres carrés de ceinture verte.

Son développement urbain équilibré, maîtrisé et original, son taux d'équipement ainsi que la qualité de ses services à la population (crèches, écoles, zones de sport et de loisirs, commerces...) en font l'une des villes les plus prisées de l'agglomération lyonnaise et des chefs d'entreprises.

MISSIONS :

Veille à la sécurité des enfants dans leur Zone de responsabilité

- Surveiller les activités (par délégation) ;
- Assurer les premiers soins en cas de blessures bénignes ;
- Assurer la veille sanitaire et le devoir d'alerte.

Accueil des enfants, des parents ou substituts parentaux

- Assurer la prise en charge des enfants au moment de leur arrivée ;
- Organiser la répartition des tâches avec et entre les assistantes de crèche ;
- Assurer un accueil progressif au sein de la structure par l'accompagnement de l'enfant et de sa famille ;
- Prendre en charge des enfants malades, porteurs de handicap, de maladie chronique : apporter notamment une aide à l'enfant à la prise de médicament(s) par délégation ;
- Etablir une relation de confiance avec les parents ;
- Repérer et signaler les enfants en détresse ;
- Communiquer avec la famille au quotidien.

Création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants

- Assurer les soins courants d'hygiène, de confort et de bien être de l'enfant et de son environnement (change, repas...) ;
- Participer à l'aménagement des espaces de vie (repos, repas, jeux, etc.) adaptés aux besoins individuels et collectifs des enfants.

Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie et du développement de son éveil

- Aider l'enfant à acquérir progressivement des gestes et comportements autonomes (autonomie motrice, alimentaire...) ;
- Mettre en œuvre des activités spécifiques d'éveil.

Elaboration et mise en œuvre collective des projets d'activités des enfants

- Participer à l'élaboration des projets d'activités ;
- Organiser et animer des jeux, des ateliers d'éveil et d'expression ;
- Gérer les conflits entre les enfants ;
- Accompagner les enfants à des activités menées hors les murs (conduite de véhicule et minibus de service sous réserve d'aptitude et sur la base du volontariat).

Participation à l'élaboration du projet d'établissement, à la réflexion pédagogique et au travail d'équipe

- Participer au travail de l'équipe (suppléance ponctuelle à la restauration, à l'entretien et à la lingerie en cas de besoin), aux réunions et à la formation des stagiaires (en lien avec le niveau de compétences) ;
- Organiser un programme de travail en fonction des besoins des enfant(s) et de la collectivité.

PROFIL :

Titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, ainsi que du concours d'auxiliaire de puériculture de la fonction publique territoriale, vous bénéficiez d'une expérience significative sur un poste similaire. Vous disposez d'une parfaite connaissance des règles d'hygiène et de sécurité, des techniques d'accueil, d'animation et de jeux. Vous faites preuve de qualités relationnelles incontestables, aussi bien auprès des enfants, que de vos collaborateurs ou encore des parents.

Auxiliaire de puériculture

Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture

CONDITIONS :

Poste à 35 heures, à pourvoir à compter du 27 août 2018.

Rémunération statutaire, régime indemnitaire, 13^e mois, titres restaurant, collectivité affiliée au CNAS.

Courrier à adresser à : Monsieur le Maire, Place du Général De Gaulle, BP 206, 69741 GENAS
CEDEX **ou** recrutement-drh@ville-genas.fr

Pour toute candidature, merci de préciser l'intitulé du poste et de bien vouloir tenir compte de la date limite fixée au 06 juin 2018.